

Conception de bâtiments publics : le design comme métier ressource



Le design a clairement un rôle à jouer dans la conception des bâtiments publics, que cela soit au niveau de l'approche, de l'aménagement d'espace, des services, du graphisme... C'est ce que la Direction interministérielle de la transformation publique (France) nous indique dans son guide sur le sujet publié en novembre 2023.

Ce guide propose une méthode commune applicable à tous types de bâtiments, quelle que soit leur échelle et en vue de relever des défis de durabilité, d'économie, de qualité des bâtiments et des services publics.

Il propose également des outils pour améliorer la prise en compte des usager·ères et des agent·es dans la conception des

espaces en contact avec les publics : conseils, livrables, cahiers des charges, outils budgétaires et calendaires...

Le guide reprend également 12 projets de construction, de rénovation ou de réaménagement d'un bâtiment existant, répartis sur le territoire français. Le design est présent dans la quasi totalité de ces projets. **Les designers sont d'ailleurs qualifiés de métiers ressources** dans ce type de conception.

La Direction interministérielle de la transformation publique ([DITP](#)) est un département du Ministère Français de la Transformation et de la Fonction Publiques et possède un [pôle design public](#). C'est ce dernier qui a construit et mis en œuvre la méthodologie collaborative professionnel·les – usager·ères pour la réalisation de ce guide.

“Les effets vertueux d'une meilleure prise en compte des usagers et des agents dans la conception de bâtiments publics :

- S'assurer que le bâtiment sera effectivement utilisé pour les usages envisagés, et que cet investissement sera utile sur le long terme ;
- Envisager la vie du site au-delà de ses murs, en travaillant le « parcours d'usages » du bâtiment dans son environnement global ;
- Favoriser l'appropriation par les futurs usagers et les agents, afin d'assurer du bon usage futur du bâtiment une fois livré, mais aussi le respect des infrastructures dans le temps ;
- Inclure les agents qui travaillent au quotidien dans ce bâtiment pour améliorer leurs conditions de travail et faciliter les dialogues dans le processus de projet à venir, etc.
- S'assurer que le futur bâtiment réponde à un

- besoin insuffisamment ou non-couvert par les bâtiments déjà présents sur le territoire.
- Une méthode utilisable par tous les acteurs du bâtiment.”



[→ Lire le guide](#)

*Article rédigé par Cécilia Rigaux,
avec le soutien du Fonds européen de développement régional.*



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

